



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COHESIONS - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



Campus de Kabala, Bâtiment de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation, 2^e étage droite / www.lmi-macoter.net

Séminaire des doctorants du LMI-MaCoTer

Bamako, 28 mai 2021

Présentateur : Soumana A MAÏGA

Modérateur : Amidou SOGODOGO

Rapporteur : Soumaïla BERTHE

Introduction

La rencontre de ce vendredi, 28 mai 2021 se situe dans le cadre de la relance des activités de séminaire des doctorants. Tenue dans la salle de réunion du LMI-MaCoTer sise au campus universitaire de Kabala, deux points étaient à l'ordre du jour : présentation d'un travail en cours de Soumana A Maïga et révision du séminaire dans le sens de le repenser, en le restructurant et en le donnant d'un contenu.

Étaient présents : (voir le tableau suivant)

N°	PRENOM	NOM	DISCIPLINE	NIVEAU	ADRESSE E-MAIL
1	Hama	YALCOUYE	Sociologie	Doctorant	hmyalcouye@yahoo.fr
2	Amidou	SOGODOGO	Sociologie	Doctorant	sogohamid@yahoo.fr
3	Nana	KIMBIRI	Anthropologie	Doctorante	nanakimbiri@yahoo.com
4	Amadou	NIANG	Economie	Doctorant	niang2008@yahoo.fr
5	Soumana A	MAÏGA	Géographie	Doctorant	maigasoumanaa@gmail.com
6	Soumaïla	BERTHE	Géographie	Doctorant	soumberthe@gmail.com

Trois parties caractérisent ce document : Présentation de l'article ; Discussions ; idées allant dans le sens de l'amélioration du Séminaire.

I- Présentation de l'article

L'article en projet, de Soumana A Maïga, intitulé '*Les migrants maliens de retour d'Arabie saoudite entre intervention institutionnelle limitée et tentatives de réinsertion socioéconomique dans la ville de Bamako*', est un extrait de son travail de Master 2, soutenu en 2018 en Société Cultures et Développement. L'auteur adopte une approche méthodologique mixte en combinant, en plus de l'observation, la quantitative et la qualitative. L'étude a porté sur les migrants de retour de l'Arabie Saoudite et leur réinsertion à Bamako. Ainsi, des migrants de retour et leurs familles ont servi de sujets dans ce travail. Une quinzaine de minutes a été accordée à l'auteur pour présenter son travail.

Texte ayant fait l'objet de présentation

Les migrants maliens de retour d'Arabie saoudite entre intervention institutionnelle limitée et tentatives de réinsertion socioéconomique dans la ville de Bamako.

Les migrations de retour sont l'objet d'un débat controversé entre les chercheurs. Elles sont à la fois qualifiées des reflux migratoires, de retour au pays, des flux de retour, de rémigration...

(Gmelch, 1980). Ces phénomènes datent vraisemblablement des années 1885 avec l'apparition d'un article de Ravenstein, intitulé « *The laws of migration* »-lois de la migration (Ravenstein, 1885). Dans cet article, l'auteur montra que tout mouvement migratoire implique l'existence d'un contre-courant compensatoire. Cette posture de Ravenstein fut diversement appréciée par les chercheurs, qui se sont par la suite tus quant aux discussions sur les migrations de retour.

Il a fallu attendre les années soixante, soixante-dix (fermeture des frontières européennes) et surtout quatre-vingt, pour voir une reprise des discussions académiques sur les migrations de retour (Gmelch, 1980 ; Cassarino, 2004). Ces périodes furent marquées par la naissance de plusieurs théories¹ migratoires visant à expliquer à la fois le retour, mais aussi, la réinsertion des migrants dans leurs pays d'origine. En Afrique, c'est dans les années 2000 que les retours sont devenus importants avec la crise ivoirienne (N'diaye & Robin, 2000 ; Flahaux & al., 2011).

La question fondamentale qui se pose avec les migrations de retour est celle de la réinsertion des migrants dans le pays d'origine. Celle-ci se pose avec insistance au Mali, pays de tradition migratoire, confronté depuis des décennies à un retour massif de ses ressortissants en provenance de plusieurs pays. Les deux dernières décennies sont particulièrement marquées par des retours intensifs en direction de certains pays arabes dont l'Arabie saoudite.

Ces retours sont particuliers contrairement à ceux qui ont marqué l'histoire migratoire du pays dans les années soixante et deux-milles ou ceux en provenance de la Libye et de l'Algérie depuis la décennie 2010 jusqu'à nos jours. Il s'agit des retours précipités, dominés par une seconde génération importante, révélatrice du caractère ancien et peuplé de la présence malienne en Arabie saoudite. Aussi, ils interviennent dans un contexte inédit, se manifestant par le déclenchement d'une crise multidimensionnelle à partir du coup d'Etat de 2012, succédé par un second en août 2020 et une transition politique aux tournures jusque-là incertaines.

Les conséquences les plus visibles de ce contexte inédit sont celles d'une dégradation des conditions de vie et un déplacement massif interne et externe des populations à cause de l'insécurité grandissante. Les retours qui sont intervenus et interviennent encore en provenance de l'Arabie saoudite se doublent à ces situations urgentes largement préoccupantes pour les autorités nationales et leurs partenaires.

¹ Il s'agit de théories, néoclassique, de nouvelle économie de la migration du travail, structurale, transnationale, de réseaux sociaux et de l'organisation de retour.

Ainsi, l'objectif de cet article² est d'analyser la réinsertion au Mali, des migrants maliens revenus de ce pays arabe du Golfe. La question que nous nous posons est de savoir, comment les migrants de retour d'Arabie saoudite se réinsèrent-ils dans le contexte particulier d'instabilité et d'insécurité du Mali ? Nous supposons que la réinsertion des migrants de retour d'Arabie saoudite reste difficile et majoritairement inaboutie. Beaucoup tentent de répartir à l'étranger à cause des difficultés de dessiner les contours de leur vie socioéconomique au Mali.

Dans un premier temps, nous traiterons l'émigration des Maliens vers Arabie saoudite et ses caractéristiques. Dans un deuxième temps, nous évoquerons les facteurs et conditions de retour des migrants d'Arabie saoudite, l'accueil qu'ils bénéficient au Mali. Enfin, dans un troisième, il sera question de tentatives individuelles et collectives de réinsertion des migrants à Bamako.

De l'émigration à l'installation en Arabie saoudite

La migration est un phénomène traditionnellement ancré dans le quotidien des populations maliennes. Elle est multifactorielle et multidirectionnelle. Les différents facteurs qui l'expliquent sont les mêmes qui sont à la base de l'émigration des ressortissants d'autres pays ouest-africains. Il s'agit d'un ensemble des facteurs relatifs à l'économie, à l'environnement géo-climatique, à la situation politique-conflits et insécurité, mais aussi, aux réalités sociales existantes et celles nées avec les migrations de retour (Lahlou, 2003, 2005, 2006 ; Bredeloup & Pliez, 2005 ; Ndiaye & Robin, 2010 ; Bredeloup, 2018). Ces facteurs font de l'émigration ouest-africaine et malienne, des stratégies de survie, qu'adoptent les différents peuples pour faire face aux difficultés qui se présentent à eux (Gonin, 2010 ; Boyer & Mounkaïla, 2010).

Quand il s'agit du monde arabe, notamment de l'Arabie saoudite qui est le berceau de la religion musulmane, pratiquée au Mali par 95% de la population, d'autres facteurs, moins visibles dans l'émigration vers d'autres pays, apparaissent. Il s'agit des facteurs religieux à savoir les études islamiques, le grand et petit pèlerinage (*hajj et umra*). L'émigration malienne vers ce pays s'explique par une imbrication des facteurs économique-religieux. Ceux-ci varient en fonction de la géographie. Les facteurs religieux de l'émigration sont plus visibles dans le septentrion malien notamment dans la région de Gao, qui constitue la principale zone d'origine des migrants de retour, que dans la partie sud du pays, où dominent les facteurs économiques. Un migrant de retour d'origine de Gao atteste : « *Je suis parti en Arabie Saoudite en 1987, l'année*

² Cet article s'est basé sur une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives. Les enquêtes et entretiens étaient menés à Bamako entre 26 février et 17 avril 2018, auprès des migrants de retour d'Arabie saoudite, des agents de l'Etat évoluant dans le domaine de la migration, des associations et des familles d'accueil des migrants.

de la mort de Thomas SANKARA, pour y faire le pèlerinage, après le pèlerinage, j'ai vu que le pays est agréable et je suis resté »³.

Ils varient également suivant le temps. Les départs des années 1970 et 1980 s'expliquaient majoritairement par le pèlerinage et l'*umra* après lesquels, les migrants décident de rester dans le pays afin d'y améliorer leur situation économique, avec l'idée souvent, de procéder au regroupement familial. Par contre, les départs récents (2010) s'inscrivent dans une logique purement économique. Ils se font suivant la voie moderne (avion), contrairement aux départs anciens, par lesquels les migrants empruntaient la route traditionnelle des pèlerins⁴.

Cette émigration malienne est fortement présente dans la ville de Mecque. C'est la ville où se trouve la Kaaba, l'antique maison de la religion musulmane se trouvant au cœur du pèlerinage et de l'*Oumra*. Selon Balci (2003, p. 4), « *Le caractère sacro-saint de la Mecque a toujours exercé une influence forte sur les musulmans. Beaucoup souhaitent s'y rendre afin d'embrasser la pierre noire, boire de l'eau de zam-zam pour se purifier, y vivre et y mourir pour être enterré non loin du sceau des prophètes (Paix et salut sur lui)* ». Par-delà ce caractère sacro-religieux, la Mecque présente des opportunités d'embauche pour les migrants qualifiés ou non, à travers le *haram*⁵.

La présence malienne en Arabie saoudite, notamment à la Mecque est ancienne. La durée moyenne de séjour des Maliens est de 24 ans. En effet, au-delà des déplacements religieux qui ont toujours existé entre ces deux pays, les études empiriques situent cette présence malienne en Arabie saoudite à la période coloniale (Clauzel, 1962). Ce caractère durable de l'immigration malienne dans ce pays, est visible par la présence d'une deuxième et troisième génération dont certains membres sont âgés de plus de quarante ans. Il s'observe également à travers l'existence des quartiers dits des Maliens dans la ville de Mecque. Ce migrant atteste : « *Il existe à la Mecque des quartiers qui sont appelés les quartiers des Tamasheqs, des dogon, c'est reconnu*

³ Entretien avec un migrant de retour d'ethnie tamasheq, originaire de Tessit dans la région de Gao, rencontré à Kalabancoura, le 01 avril 2018.

⁴ Cette voie comprend respectivement, le Mali (Gao), le Niger, le Tchad, le Soudan, la traversée de la mer rouge et l'Arabie saoudite. A chaque étape, le migrant investit des activités lui permettant de poursuivre son voyage vers l'étape suivante.

⁵ Périmètres sacrés, lieux précis où se trouvent le tombeau du Prophète à Médine et la Ka'aba à la Mecque. À l'origine, *hara'am* signifie interdit, illicite, ce qui est interdit au public, d'où les extensions connues : *haram* (et son contraire : *halal*), *harem*.

même par les arabes, c'est les arabes même qui disent : ça c'est le quartier des dogon, ça c'est le quartier des tamasheqs, le quartier des sonrhaï, surtout les dogons et les tamasheqs »⁶

Ce séjour durable est consacré à l'exercice d'une multitude d'activités qui reflètent dans certains cas, la non-qualification des migrants. Les Maliens d'Arabie saoudite exercent principalement dans le domaine commercial. D'autres évoluent secondairement dans la main d'œuvre, le transport, les activités domestiques et le gardiennage, la restauration, la plomberie et la mécanique. D'autres encore (une minorité), sont des actifs au chômage (élève et étudiants surtout), mais qui profitent souvent de leur temps libre pour s'occuper temporairement. Cette installation durable, riche d'activités diverses, permet le maintien des liens multiformes avec le pays d'origine malgré la distance.

Du maintien des liens multiformes avec le pays d'origine

La présence malienne dans la ville de Mecque n'est pas synonyme de déconnexion avec le pays de départ. Plusieurs mécanismes sont utilisés pour rester connecter au pays des ancêtres. Ces mécanismes sont évolutifs suivant le temps et aussi, en fonction de l'intensité de contrôle migratoire qu'investissent les autorités saoudiennes. Par le passé, les lettres, les cassettes audio permettaient aux migrants d'avoir les nouvelles des parents du Mali et de leur donner en même temps, les leurs. Le développement de la téléphonie, à travers notamment l'émergence des réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp, Viber...), a supplanté ce mécanisme ancien qui permettait de s'informer de par les frontières.

Si la téléphonie permet aux migrants d'être connectés instantanément au pays d'origine, le développement technologique facilite le maintien d'autres liens. Les séjours temporaires, bien que moins nombreux (12/43), et s'expliquant dans certains cas, par des facteurs politiques (expulsion), sont rendus possibles par l'existence de l'avion. Les transferts économiques vers le Mali, qui se faisaient par le passé, à travers les relations interpersonnelles (d'une personne à une autre) s'inscrivent désormais dans les canaux bancaires notamment le Western union. Ces mandats vers le pays de départ, se font principalement avec la logique d'aider les parents à subvenir aux besoins quotidiens. C'est là, une stratégie de survie, de diversification des ressources familiales, ou de dépendance face aux ressources migratoires (Cassarino, 2004 ; Boyer & Mounkaïla, 2010).

⁶ A K, migrant de retour d'Arabie saoudite, entretien réalisé, le 27 Juin 2018 à Kalabancoro.

Cette installation subséquente des Maliens à la Mecque, permettant l'exercice de plusieurs activités et le maintien des liens pluri-formes avec le pays d'origine, pâtit dorénavant sous l'effet des politiques migratoires saoudiennes. Depuis le milieu de la décennie 2000, l'Arabie saoudite commençait à figurer parmi les provenances des migrants de retour maliens. Les estimations de l'année 2008, la classaient comme la principale provenance du continent asiatique, avec un nombre des migrants, évalué à 413 personnes (Ballo, 2009). Ces retours ont gagné de l'importance durant la décennie 2010⁷ à cause du durcissement des conditions d'installation des étrangers dans ce pays (Thiollet, 2015). Ce durcissement de l'installation étrangère en Arabie saoudite a évolué suivant le temps et s'explique par un certain nombre des dispositions politiques.

La kafala, un système conditionnant l'accès aux documents d'installation en Arabie saoudite

Séjourner dans un pays étranger requiert la conformité avec les normes d'installation dudit pays. L'Arabie saoudite ne fait pas exception à cette règle et apparaît même très stricte en ce qui concerne l'installation étrangère sur son territoire. La présence de tout étranger dans ce pays est soumise au système de la *kafala*. Celui-ci s'inscrit dans le droit coutumier musulman. Il permet l'accueil des étrangers, mais également, la prise en charge des enfants ayant perdu leurs parents ou dont ces derniers ne sont pas en mesure de les prendre en charge dans des conditions décentes (Beaugé, 1986 ; Louer, 2012 ; Houhou, 2014). Ce rôle parental fait approcher la *kafala* de l'adoption, mais elle diffère de celle-ci, par le fait qu'elle n'implique pas une filiation entre le garant (*kafil*) et le garanti, contrairement à l'adoption.

En plus, cette dernière (adoption) ne s'applique qu'aux enfants alors que la *kafala* s'applique aussi bien aux enfants qu'aux étrangers adultes. Enfin, l'adoption est interdite par la religion musulmane qui la fait substituer par la *kafala*, conformément au droit musulman (Houhou, Op. Cite ; Louer, Op. Cite). Cette *kafala* qui devrait offrir une hospitalité à l'étranger, est aujourd'hui, érigée en système d'exploitation, de contrôle, de domination, et de conservation des immigrés dans leur étrangeté. Elle permet par contre, de prioriser les nationaux (*kafils*), pour lesquels, elle est devenue une source de revenus, les dispensant même d'exercer certaines activités, considérées comme déloyales (Beaugé, Op. Cite ; Labib, 1987 ; Bourgey, 1997 ; De Bel-Air, 2012 ; Thiollet, 2015 ; Boureima, 2019).

⁷ Les seuls retours de quatre premiers mois de l'année 2018, étaient estimés à près de 200 migrants (entretien exploratoire, réalisée, le 22 novembre 2017 au niveau du point focal du haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME)).

Les nationaux auxquels est déléguée cette prérogative de l'Etat, en abusent comme bon leur semble. Les difficultés avancées par les migrants de retour enquêtés à savoir le refus de paiement des salaires, le surtravail, la fuite quotidienne pour éviter les policiers etc. constituent infailliblement les corollaires de ce système imposé aux étrangers. Aucun étranger ne peut avoir les documents d'installation saoudiens, sans se faire garantir par un citoyen saoudien. Celui-ci constitue à cet effet, le responsable absolu de l'étranger. Il peut l'employer ou le laisser travailler moyennant une part de son salaire. Il doit veiller sur comportement vis-à-vis des valeurs saoudiennes. Il doit l'empêcher de changer d'activité ou d'employeur, d'avoir des propriétés. En cas de mésentente, l'étranger ne peut que se voir expulser (Beaugé, Op. Cite).

Ce parrainage abusif imposé aux étrangers, auquel s'ajoutent des mesures politiques datant des années 1980 (désarabisation, saoudisation de la main d'œuvre dans le secteur privé), et de situation de chômage grandissant etc. sont autant de caractéristiques infernalisant l'installation des étrangers en Arabie saoudite et provoquant des retours massifs.

Des formes de retour massifs et variées aux conditions largement difficiles

Les migrations maliennes de retour d'Arabie saoudite, sont de trois catégories : les retours involontaires, les retours volontaires contraints et les retours volontaires. Les expulsions ou retours involontaires, résultent du caractère irrégulier de l'installation dans ce pays. Ces formes de retour sont les plus majoritaires en provenance d'Arabie saoudite.

Les retours volontaires contraints sont des formes de retour dans lesquelles la volonté du migrant est partiellement présente. Ces retours s'expliquent dans certains cas, par la situation difficile dans le pays nécessitant l'intervention des autorités d'origine à rapatrier les migrants maliens. Dans d'autres cas, ils relèvent de la volonté des parents d'envoyer les enfants afin qu'ils continuent les études au pays d'origine ou de rentrer se marier. Quant aux retours volontaires, ils s'inscrivent dans une logique de rentrer vivre le reste de sa vie au pays d'origine, d'y exercer une activité économique ou simplement d'y rendre visite aux parents.

Si ces retours volontaires relèvent des décisions souveraines, prises par les migrants eux-mêmes, force est de reconnaître que le contexte saoudien a influencé plus ou moins ces décisions. En effet, la quête d'une assise au pays d'origine pour soi ou pour ses enfants, constitue une stratégie contre le durcissement de l'installation dont les contours se dessinent progressivement de manière défavorable pour les étrangers.

Ces migrations dont les décisions de retour sont majoritairement involontaires se passent dans des conditions extrêmement difficiles. Excepté les migrants de retour volontaire et les migrants dont la décision de retour a été prise par la famille, les expulsés endurent des difficultés majeures. La première difficulté de ces retours involontaires, se rapporte à la situation dans laquelle, les expulsés étaient pris. Ils sont arrêtés soit, la nuit pendant le sommeil, soit la journée dans un lieu de distraction, soit sur le chemin du travail, le lieu du travail, et même à la mosquée dans certains cas. Ces migrants de retour affirment : « *J'étais en grin quand les policiers saoudiens nous ont pris et nous ont amené au centre de rétention de Djeddah* »⁸ ; « *J'étais en commission, c'est une commission de la famille, les policiers m'ont rencontré sur la route en partant à la maison, ils m'ont pris [...]* »⁹ ; « *J'étais dans mon lieu de travail, quand ils sont venus me trouver comme je n'ai pas la carte de séjour, ils m'ont pris seulement* »¹⁰ ; « *Je suis parti à la mosquée, c'est dans la mosquée qu'ils m'ont demandé de montrer ma carte de séjour, comme je n'en avais pas, ils m'ont pris [...]* »¹¹

Ces affirmations sont corroborées par une autre étude sur l'Arabie saoudite. Selon l'auteur de cette étude, les lieux d'arrestation des migrants irréguliers se sont multipliés en Arabie saoudite. Si auparavant, les rafles concernaient uniquement les lieux de travail et les rues, aujourd'hui, elles se sont élargies aux espaces privés (maisons) et même aux lieux de cultes (Boureima, 2019). La deuxième difficulté des expulsions d'Arabie saoudite est la rétention que Chappart (2008) qualifie de « régime de domination » dans le cas des expulsés camerounais de la France. Cette rétention varie d'une semaine à plus de trois mois, en fonction du nombre des migrants à regrouper pour organiser le convoyage vers le pays d'origine, et aussi, en fonction de la procédure d'expulsion des représentants diplomatiques et consulaires du Mali présents en Arabie saoudite. Les conditions de rétention sont fonction de l'état dans lequel le migrant a été arrêté et aussi du temps que le migrant passe dans les centres de rétention de Djeddah. Les difficultés majeures avancées par les migrants maliens de retour sont : le fait de passer toute la période de rétention et d'être expulsé au Mali avec les mêmes vêtements, l'absence de contacts avec les parents et l'extorsion des biens (téléphone par exemple) par les policiers.

La troisième et dernière difficulté des expulsions, est l'impécuniosité. Elle se caractérise par une absence ou une insuffisance des ressources économiques et des biens matériels. Elle est le

⁸ Enquête réalisée, le 12 mars 2018 à Niamakoro

⁹ T M, Enquête réalisée, le 07 mars 2018 à Tiébani

¹⁰ A D, enquête réalisée le 02 avril 2018 à Kalabancoura

¹¹ A A B, Enquête réalisée, le 02 avril 2018 à Kalabancoura

résultat d'un retour non envisagé et non préparé. Elle reflète en fait les réalités socioéconomiques dans lesquelles le migrant ou l'expulsé a été arrêté dans le pays d'accueil. « *Je suis rentré au Mali avec les mains vides* »¹² nous dit un migrant de retour. L'arrivée au pays d'origine, est une autre étape jalonnée des difficultés.

L'accueil et la réinsertion des migrants de retour, entre intervention institutionnelle et hospitalité sociale

L'accueil des migrants au Mali est un domaine partagé selon les cas, entre une intervention institutionnelle et une hospitalité sociale, pilotée par les familles d'origine des migrants. Mais dans le cas de retours précipités d'Arabie saoudite, force est de noter que l'hospitalité sociale reste, l'intervention la plus visible. Elle est le résultat d'une volonté sociale, familiale, rendue possible par l'interconnexion des familles des migrants du pays d'accueil et du pays d'origine. Cette interconnexion résulte du développement de la téléphonie et de l'émergence des réseaux sociaux (Whatsapp, Viber etc.).

Ces mécanismes de communication, permettent aux parents présents dans le pays d'accueil d'informer en temps réel, ceux du pays d'origine afin qu'ils accueillent les migrants expulsés à leur arrivée au Mali. Ainsi, les difficultés d'orientation qui peuvent se poser au pays d'origine (difficultés de circuler, de retrouver les parents, d'avoir un hébergement etc.), sont amoindries, par l'intervention de ces familles dans l'accueil des migrants au pays de retour.

Cependant, cet accueil des migrants revenus majoritairement dans des conditions difficiles, constitue un véritable problème pour ces familles qui souffrent déjà du chômage, d'insatisfaction salariale, des problèmes de logement, d'un encombrement locatif etc. La présence des expulsés participe au renforcement de ces difficultés antécédentes et expose les familles concernées à d'autres problèmes : mise en mal de leurs relations avec les voisins à cause des actes que posent certains expulsés, problème avec les commissariats etc. Un chef de famille des migrants expulsés atteste : « *Tous les voisins m'ont interpellé pour me dire que ces enfants les empêchent de dormir [...] chaque fois que les policiers des 10e et 11e arrondissements sont en galère d'argent, ils viennent patrouiller dans le parage et les prennent, après, on intervient pour payer de l'argent* »¹³

¹² A W, enquête réalisée le, 01 avril 2018 à Kalabancoura

¹³ Entretien réalisé le, 31 mars à Niamakoro auprès de A.A.L, chef de famille accueillant des migrants de retour.

Malgré toutes ces difficultés qui se renforcent progressivement avec le reflux d'autres migrants, ces familles n'ont pas d'assistance de la part des autorités. De plus ces dernières ne sont pas visibles sur le terrain d'accueil et de réinsertion des migrants de retour d'Arabie saoudite. Pourtant, les autorités sont connues pour intervenir, soit à organiser ou à accueillir toutes les formes précipitées de retours des ressortissants maliens. Plusieurs structures jouent ce rôle au nom de l'Etat malien. On peut citer entre autres, le ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine (MMEIA), la protection civile, la direction du développement social, le haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME), qui est une association d'utilité publique etc.

Néanmoins, malgré cette abondance des structures étatiques, l'accueil et la réinsertion des migrants maliens de retour d'Arabie saoudite, se caractérise par une absence d'intervention institutionnelle. Bien que leur retour au pays ait été facilité par les autorités à travers les représentations diplomatiques et consulaires qui livrent les laissez-passer (sauf-conduits), les migrants, au retour, sont laissés à leur propre soin et à celui de leurs familles respectives.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer cette absence institutionnelle dans l'accueil et la réinsertion des migrants de retour d'Arabie saoudite. En premier lieu, les autorités et leurs partenaires ne s'intéressent qu'aux retours qu'ils ont organisés, c'est-à-dire les rapatriements qui diffèrent des expulsions opérées par le pays d'accueil. En deuxième lieu, les migrants reviennent dans certains cas, individuellement ou en groupe moins important, ce qui ne nécessite pas une intervention aux yeux des autorités. De surcroît, elles disent ne pas être informées de beaucoup d'expulsions opérées par l'Arabie saoudite. Cette affirmation nous apparaît paradoxale, en ce sens qu'aucun immigré ne peut être expulsé au Mali sans un sauf-conduit, délivré exclusivement par les représentations consulaires et diplomatiques.

En dernier lieu, il faut noter la méconnaissance de l'existence des dispositifs de réinsertion par les migrants de retour. Selon les autorités, il appartient aux migrants, revenus volontairement ou expulsés, de s'adresser aux structures étatiques pour un besoin de réinsertion¹⁴. Si certains migrants sont informés de l'existence de ces dispositifs et ne tentent pas leur chance à cause de l'impression qu'ils en ont, beaucoup n'ont aucune information sur ceux-ci. Et d'autres sont victimes des difficultés des langues qui ne facilitent pas de telles démarches.

¹⁴ Selon un agent du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine (MMEIA), les migrants ont le droit de démarcher les autorités pour un besoin de réinsertion (Entretien réalisé le 09 avril 2018 auprès d'un conseiller technique du MMEIA).

Si la volonté d'aider les migrants à se réinsérer après le retour est affichée, force est de reconnaître que dans les faits, elle est moins concrète. Les migrants qui ont connaissance de l'existence des dispositifs étatiques de réinsertion, sont découragés par la lenteur du service et la passivité des agents, la complexification de la procédure d'accès au financement, mais également et surtout, la non-réponse après un long moment d'attente. Ce migrant de retour affirme : « *Tu écris au ministère on ne te répond pas, quand tu écris à l'administration, on ne te répond pas, il faut suivre et puis quand tu suis, tu vas trouver de belles paroles, des promesses vagues comme ça, mais y a pas de choses concrètes* »¹⁵.

Ces dispositifs souffrent en fait, d'une insuffisance des ressources financières et techniques (site d'hébergement)¹⁶, d'une absence de synergie créant une incohérence dans les actions de différentes structures étatiques qui interviennent dans le même domaine. Ils sont aussi limités, par la mauvaise gestion des ressources financières et l'imposition du regroupement en association aux migrants autour d'un projet collectif, sans tenir compte de leurs compétences et intentions.

Face à cette inexistance d'actions de la part des autorités et leurs partenaires, les migrants, majoritairement expulsés d'Arabie saoudite, tentent par toutes les voies possibles de créer les conditions de leur réinsertion au Mali.

Les tentatives d'une réinsertion au pays d'origine malgré les conditions difficiles

Le choix d'une géographie de réinsertion entre opportunités et contraintes

La réinsertion des migrants de retour passe de prime abord, par le choix d'un lieu géographique où se déroule la phase de réinsertion. Les migrants de retour d'Arabie saoudite choisissent majoritairement la ville de Bamako comme lieu privilégié pour leur vécu après le retour. Au-delà des conditions favorables de Bamako qui prévalent, le choix de cette ville, se justifie entre autres, par les contraintes et la méconnaissance des lieux d'origine, la résidence antérieure, la volonté de réémigrer qui se complique lorsque le migrant se trouve dans un milieu rural, et enfin, la présence des parents.

¹⁵ Entretien réalisé le 27 Juin à Kalabancoro avec A K, président de l'Association Espoir et Renaissance des migrants de retour d'Arabie saoudite.

¹⁶ Au début de nos enquêtes, la cité d'accueil des Maliens de l'extérieur était en construction. Elle est inaugurée le 15 mars 2018, par le président du Mali Ibrahim Boubacar Keita (IBK).

Dans cette ville, les migrants de retour sont inégalement répartis entre les différents quartiers. Ils sont présents principalement dans les quartiers Kalabancoura et Niamakoro. Par-delà la présence des leaders tamasheq qui accueillent dans certains cas, plus d'une cinquantaine des migrants, le choix de ces quartiers s'explique par leur caractère urbanistique. Certains secteurs de Kalabancoura, ressemblent à des milieux ruraux. Ils permettent ainsi, aux migrants d'adopter leurs stratégies rurales pour y rester.

Une réinsertion économique majoritairement inaboutie

Dans les différents quartiers, les migrants de retour, tentent de se réinsérer au moyen d'un ensemble des stratégies économiques et sociales. Cette réinsertion se fait sur la base des ressources économiques, sociales et humaines avec lesquelles les migrants sont revenus au Mali. Si un grand nombre est revenu avec des ressources humaines (connaissances, valeurs et expériences professionnelles) qui sont des ressources immatérielles, la majorité est sans ressources économiques¹⁷. Cette situation augure une réinsertion difficile des migrants de retour. Cela est d'autant vrai que les ressources sociales (relations tissées) et les ressources humaines ne sont pas bénéfiques aux migrants, à cause du choix du milieu urbain et du caractère brusque de leur retour.

Aussi, bien que moins de la moitié des migrants soit revenus avec des idées à projets relatifs principalement au commerce, seul un petit nombre parvient à mettre en œuvre leurs projets. Pour la grande majorité les idées à projet continuent de tarauder les esprits. Ces difficultés de mettre en œuvre les projets s'expliquent par les conditions de retour largement difficiles, l'absence d'un soutien institutionnel et social souhaitable.

Si plus de la moitié est sans idée à projet et qu'un bon nombre de ceux qui en ont n'arrive pas à les concrétiser, les migrants de retour peuvent explorer d'autres possibilités pouvant aboutir à une réinsertion satisfaisante. Il s'agit de la recherche d'emploi suivant les opportunités qui se présentent. Un peu plus de la moitié (24/43 migrants), exerce une activité économique. Mais près de la moitié (11/24) de ces activités sont difficilement qualifiables. Elles ressemblent en fait à du bricolage. Ce sont des débrouillardises développées par les migrants de retour afin de ne pas rester entièrement dépendants de tierces personnes. Ces débrouillardises sont : la culture d'arachide pendant l'hivernage, le commerce des pailles tissées, la construction des hangars, le cirage etc.

¹⁷ Seuls 9 migrants sur 43 disent être revenus avec des ressources financières considérables

Compte tenu de leur situation économique au retour, de leur présence dans des activités dont bon nombre ne permet pas de subvenir aux besoins essentiels (nourriture), nous pouvons affirmer une réinsertion difficile des migrants sur le plan économique. Qu'en est-il du plan social ?

Une réinsertion sociale difficile épaulée par la famille et le réseau socio-spatial

Sur le plan social, les migrants vivent majoritairement grâce aux soutiens des parents qui s'occupent de leur hébergement et de leur alimentation. La difficulté majeure sur ce plan est les barrières linguistiques dues à la naissance d'un grand nombre des migrants dans le pays d'accueil. Cette difficulté de communiquer limite l'ouverture vers les autres pouvant être des sources d'opportunités pour l'exercice d'une quelconque activité. A cause de ces barrières des langues, les migrants de retour d'Arabie saoudite ne sont ouverts majoritairement qu'entre eux et au sein de leurs familles respectives, où les langues maternelles et l'arabe servent d'instruments de communication.

Pour pallier les difficultés des langues qui peuvent provoquer un enfermement extrême sur soi, les migrants ont construit un rapport particulier à la géographie de réinsertion. Par cette spatialité, les migrants cherchent à identifier les quartiers et secteurs de Bamako, où se trouvent les autres migrants revenus du même pays. Cette quête spatiale du réseau, se fait grâce aux contacts conservés depuis le pays d'accueil. Ceux-ci ont permis la reconstitution du réseau d'amis et des parents dans la ville de Bamako. Les principaux quartiers de réinstallation, constituent donc, les confluences d'où se discutent les difficultés quotidiennes, les expériences de retour et de réinsertion, et la prise des mesures possibles pour la résolution de la difficile situation de réinsertion.

Cette reconstruction réticulaire à travers la géographie bamakoise, a permis d'aller plus loin en regroupant beaucoup plus de migrants de tout âge confondu, autour d'une association dénommée Espoir et renaissance (A.E.R), créée le 05 septembre 2013. Le dénominateur commun entre les membres de celle-ci est d'avoir vécu dans un pays du monde arabe notamment en Arabie saoudite. Le ciment qui unit ces personnes est la langue arabe et la situation de réinsertion difficile au Mali. Cette dernière constitue en effet, la raison fondamentale de l'érection de l'association.

Ainsi, les différentes actions menées par l'A.E.R, visent à répondre efficacement aux difficultés de réinsertion que connaissent ses membres. On peut citer comme actions, les formations linguistiques et des métiers, visant à faciliter la communication avec la société d'origine et la

réinsertion professionnelle. La distribution des vivres et des produits sanitaires, la création des forages, la construction des mosquées et des centres de formations, visant à pallier la situation de précarité qui caractérise certains migrants, et à créer les conditions pour leur formation et leur pratique religieuse. Les sensibilisations sur les droits et devoirs citoyens, sur l'endurance face aux difficultés etc. sont également des initiatives développées par l'A.E.R, afin de conformer ses membres aux normes juridiques du Mali.

Si les soutiens des parents, les actions menées par l'association sont considérables, force est de reconnaître que l'ataraxie se trouve dans la prise en charge par soi-même. A cet effet, bien que certains soient pris en charge entièrement et gratuitement par les parents (familles d'origine), ils s'inscrivent majoritairement dans une ambiguïté entre rester au Mali et repartir à l'étranger.

Une ambiguïté autour de l'idée de rester ou réémigrer

La réémigration des migrants de retour fait débat au sein de la littérature scientifique. Certains l'expliquent comme le résultat des difficultés de réinsertion (Flahaux, 2009). Pour d'autres contrairement, elle peut être synonyme d'une réinsertion réussie au pays d'origine (Cassarino & al., 2007). D'autres encore, la conditionnent à une comparaison des difficultés des pays d'immigration et d'origine (Bredeloup, 2006), à certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques comme l'âge, la hiérarchie sociale dans la famille, l'attente d'opportunités... (Chappart, 2008 ; Mounkaila, 2015 ; Boyer, 2017; Flahaux, Mezger et Sakho, 2011).

Ces différentes positions dévoilent en effet, la complexité du phénomène de la réémigration. Seuls les facteurs qui l'expliquent, permettent de comprendre les logiques réelles qui animent les migrants de retour dans leurs décisions. Près de la moitié de l'échantillon 20/43 des migrants de retour d'Arabie saoudite, envisagent une réémigration soit vers le dernier pays de séjour ou vers une nouvelle destination migratoire. Les différents motifs sont par ordre d'importance : présence de la famille, recherche d'emploi, circulation migratoire et enfin, les contraintes de rester au Mali. Par contre, ceux qui envisagent de rester au Mali, ne l'expliquent pas par un processus de réinsertion poussée, mais par les contraintes vécues en Arabie saoudite, l'âge avancé, et enfin, l'impossibilité de repartir.

A la lumière de ces différents facteurs, la réémigration tout comme le fait de rester au pays d'origine, sont le résultat d'une combinaison des facteurs à la fois positifs et négatifs. L'hypothèse avancée très haut est donc confirmée, la réémigration est le résultat d'une réinsertion sociale et économique jalonnée des difficultés. L'analyse de la situation

professionnelle des migrants, montre que l'intention d'un nouveau départ, est présente majoritairement chez les migrants de retour vivant dans l'oisiveté ou exerçant des activités précaires.

II- Discussions (questions, suggestions et éléments de réponse)

Le texte qui avait été envoyé à quelques heures de la présentation aux participants a fait l'objet de discussions. Compte tenu de la complexité de la thématique des migrations de retour et de la réinsertion des migrants de retour, les discussions étaient plus des questions de compréhension en compagnie de des suggestions. Aux questions posées, l'auteurs a tenté des éléments de réponse et s'est engagé à relire le texte en rapport avec les suggestions.

M. Niang voudrait savoir si les migrations religieuses sont dissociables des migrations économiques. Pour lui, la migration serait un problème plus démographique qu'économique. En fin M. Niang se penche vers la situation des migrants en Arabie Saoudite. Il voudrait savoir si ces migrants étaient insérés dans le pays d'accueil avant leur retour.

Elles sont difficiles à dissocier, car la religion paraît au service de la migration. Les migrants-pèlerins se cachent derrière la religion pour accéder aux pays d'accueil. Cette question de migration est plus complexe que nous ne l'imaginons. Certes, des théories la pensent comme telle, mais il faut reconnaître que la recherche du profit, du mieux-être prime aujourd'hui sur l'aspect démographique.

En ce qui concerne la situation des migrants dans les pays d'accueil, les réponses varient d'un migrant à un autre. Certains soutiennent qu'ils travaillaient avant et d'autres étaient à la recherche de travail.

Berthé dans son intervention, voudrait savoir à quel type de retour se réfère cette étude. En plus, comment sont identifier ces migrants de retour et leurs familles ? Et en fin par quel mécanisme sont réinsérés ces migrants de retour ?

Cette étude ne cible pas de type spécifique. Le retour est utilisé dans son sens le plus large et le plus englobant. Les migrants sont rencontrés de façon aléatoire seulement selon la provenance. Pour leur identification nous procédons par « boule de neige ». Le mécanisme de réinsertion comme le dispositif de retour évoqué par Kimbiri sont liés. Les migrants retournés dans le cadre des organisations comme l'OIM, HME... bénéficient d'une aide et/ou d'un appui à la réinsertion. Par contre tous ceux qui ne rentrent pas dans ce cadre ne bénéficient de quelconque aide et/ou d'accompagnement.

***Kimbiri** se demande pourquoi la Côte-d'Ivoire serait le pays qui accueille plus de migrants en Afrique. Ensuite, si ces pèlerins-migrants, rencontrent-ils des problèmes avec les autorités ?*

La côte d'Ivoire comme pays producteur de cacao ne suffit pas à expliquer l'orientation des migrants vers ce pays, mais aussi par la politique coloniale qui avait fait en Afrique, des pays côtiers, les pays production économique et des pays du Sahel, les pays de production main d'œuvre. Ainsi la Côte d'Ivoire était un des pays de production économique. La politique d'ouverture d'Houphouët Boigny vers les années 1960 est aussi un des facteurs non négligeables.

En ce qui concerne les problèmes entre les pèlerins migrants et les autorités de l'Arabie Saoudite, ils sont nombreux, mais la pratique de la politique de Kafala fait que les autorités ne traitent pas directement avec les migrants mais avec leurs *Kafils* (le tuteur). Le plus souvent, c'est le Kafil qui répond à la place du migrant placé sous sa responsabilité.

Cette pratique de Kafala attire l'attention des participants sur un quelconque rapprochement entre elle et la pratique de l'esclavage dans certaines sociétés. Ainsi, **Sogodogo** s'interroge si, la pratique de la Kafala ne s'apparente-t-elle pas à celle de l'esclavage ? Et cette Kafala s'applique-t-elle seulement qu'aux africains ? Il suggère à voir des cas de retour d'autres horizons, par exemple, le cas de Somankidi-koura dans la région de Kayes. **Berthé** propose à lire le document : « après l'émigration, le retour à la terre », de Siré Soumaré, anciens migrants de retour de la France. **Sogodogo**, dans son intervention, souligne qu'il peut y avoir un quelconque lien entre l'Arabie Saoudite et le Mali. Il renvoie l'auteur à visionner le documentaire « *jamu* ».

En fait, la pratique de la Kafala n'épargne aucun étranger en Arabie Saoudite. Elle s'applique aux africains comme à tout autre arrivant. Elle est une politique interne, propre à l'Arabie Saoudite, de contrôle des migrations.

Yacouyé attire l'attention à travers le questionnaire suivant :

La pratique de la Kafala n'est-elle pas une mise en cause de la religion ? Quelle est la vertu de la religion religion dans cette histoire de Kafala ?

Ainsi prend fin les échanges autour de cet article sur les migrations de retour et la réinsertion et s'achemine vers le deuxième point inscrit à l'ordre du jour. Mais, l'ambiguïté demeure autour de cette question de migrations de retour qui englobe, et, les migrants d'une première génération (partis d'ici), et ceux de la d'une deuxième génération (nés là-bas) ; de la réinsertion qui parle

à la fois de ceux qui, avant de partir exerçaient une activité ; de ceux qui, là-bas, travaillaient ; et de ceux qui, nés là-bas, travaillaient ou pas, rentrés et doivent être intégrés socialement et professionnellement.

Vers 11 heures, a été abordé la question relative au non fonctionnement du séminaire constaté par la coordination du LMI depuis un certain temps.

III- Remarques sur le séminaire

À la date du 19 mai 2021, un mail de la coordination du LMI-MaCoTer fait constater le non fonctionnement du séminaire des doctorants et demande sous convocation à rendre compte. Ainsi, le vendredi 21 mai, après avoir écouté les doctorants, la Direction fait part de son inquiétude. A l'issue de cette rencontre, il était question de repenser le séminaire tout en le restructurant en lui donnant un contenu autre que les travaux de thèse.

- En termes de restructuration, il est convenu de responsabiliser les participants. En effet deux personnes sont désignées comme principaux animateurs pour une durée de trois mois. Tous les autres restent des co-animateurs et peuvent proposer et suggérer autant que les principaux animateurs. L'équipe responsable est renouvelée chaque trois mois.
- Le séminaire est tenu le dernier vendredi du mois.
- En plus de la présentation des travaux de thèse, le séminaire est ouvert à des comptes rendus d'ouvrages et d'articles scientifiques.
- Par son caractère pluridisciplinaire, multiscalaire et international, le séminaire est ouvert non seulement à d'autres doctorants mais aussi aux étudiants de Master(s) SOCDEV.
- Il est sollicité que le séminaire se tienne en présence d'un professeur.

Le prochain séminaire dont l'objet reste à définir est prévu pour le vendredi 25 juin 2021. D'ici là, le petit réseau sera relancé afin de réactiver les uns et les autres situés de part et d'autre en France, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Mali.

Conclusion

La réinsertion des Maliens victimes du durcissement de la politique migratoire saoudienne, est majoritairement un échec. Beaucoup envisagent une réémigration. Ceux qui veulent rester, s'ils expliquent leur choix par les difficultés vécues en Arabie saoudite, sont plutôt dans une attente d'opportunités. Le choix entre rester et réémigrer dépendra en effet des opportunités permettant la matérialisation de l'un ou de l'autre de ces deux options.

L'échec de cette réinsertion est en partie dû à une insuffisance d'assistance institutionnelle en faveur des expulsés, malgré l'existence d'un ensemble de dispositifs dédiés à la gestion de retours. Si les autorités maliennes sont limitées en termes d'intervention en faveur des migrants, force est de noter que la migration internationale malienne pâtit de nos jours sous l'effet de durcissement de l'installation dans les différents pays d'accueil. Beaucoup de retours s'opèrent au point qu'on peut qualifier les deux dernières décennies de celles de l'augmentation et de la multiplication des migrations de retour au Mali. Ces dernières sont l'objet de notre thèse de doctorat.

Références bibliographiques

- BALCI, B. (2003). La communauté ouzbèke d'Arabie Saoudite : entre assimilation et renouveau identitaire. Le rôle du Hadj, pèlerinage musulman. *Revue européenne des migrations internationales*, 205 à 228.
- BALLO, M. (2009). *Migration au Mali : Profil national 2009*. Bamako: Organisation internationale des migrations (OIM).
- BEAUGE, G. (1986). La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe. *Revue européenne des migrations internationales*, 109 à 122.
- BOUREIMA, A. S. (2019). L'Arabie saoudite organise l'expulsabilité des migrants. *GISTI / Plein droit*, 21 à 24.
- BOURGEY, A. (1997). Réflexions sur les flux migratoires au Moyen-Orient. *Espace, populations, sociétés*, 27-34.
- BOYER, F., & MOUNKAILA, H. (2010). Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations . *Hommes et migrations*, 212 à 220.
- BREDELOUP, S. (2006). Réinstallation à Ouagadougou des rapatriés burkinabède Côte d'Ivoire . *Afrique contemporaine*, 185 à 201.
- BREDELOUP, S. (2018). Les imaginaires de l'aventure migratoire. Terrains africains. Dans F. BOYER, & al., *Routes et pauses des parcours migratoires : Afrique-Amérique*. (p. 97 à 105). Mexico: Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA).
- BREDELOUP, S., & PLIEZ, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Presses de Sciences Po / "Autrepart"*, 3 à 20 .
- CASSARINO, J.-P. (2004). Theorising Return Migration : The conceptual approach to return migrants revisited. *International Journal on Multicultural Societies, UNESCO*, 253 à 279.
- CASSARINO, J.-P., & al. (2007). *Migrants de retour au Maghreb. Réintégration et enjeux de développement*. San Dominico di Fiesole (FI) / Italie: European University Institute.
- CHAPPART, P. (2019). Les Nigériens subissent une sorte d'internement dans leur pays » Interview de Tchernou Hamadou Boulama. *GISTI / " Plein droit"*, 17 à 20.

- CLAUZEL, J. (1962). Évolution de la vie économique et des structures sociales du pays nomade du Mali. De la conquête française à l'autonomie interne (1893-1958). *Revue Tiers monde*, 283 à 311.
- DE BEL-AÏR, F. (2012). Printemps arabes et gestion des migrations dans les pays du Golfe : vers une réforme politique ? *Migrations société*, 87 à 104.
- FLAHAUX, M.-L. (2009). *Les migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais dans leur pays d'origine*. Louvain: Université catholique de Louvain.
- FLAHAUX, M.-L., & al. (2011). La migration circulaire des Sénégalais. *Institut universitaire européen*, 1 à 14.
- GARY-TOUNKARA, D. (2016). 1964 : Le Mali réinsère ses ressortissants expulsés . *Plein droit*, 35 à 38.
- GONIN, P. (2010). L'énigme spatiale des Subsahariens. *Hommes et migrations*, 6 à 15.
- HOUHOU, Y. (2014). La kafala en droit algérien et ses effets en droit français, doctorat en sciences juridiques. Pau : Université de Pau et des pays de l'Adour école doctorale sciences sociales et humanités.
- LABIB, A. (1987). L'immigration dans les pays du golfe quelques aspects spécifiques. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 53 à 60.
- LAHLOU, M. (2003). Le Maghreb : lieux de transits. *Actes sud* | « *La pensée de midi* », 40 à 51.
- LAHLOU, M. (2005). Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne : évolutions récentes. *Institut universitaire européen*, 1 à 26.
- LAHLOU, M. (2006). Les causes multiples de l'émigration africaine irrégulière. *Association Population & Avenir* | « *Population & Avenir* », 4 à 7.
- LOUER, L. (2012). Les enjeux des réformes des politiques de l'emploi dans les monarchies du Golfe. *Etudes du CERI*, 1-31.
- MOUNKAILA, H. (2015). La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable. *Afrique et développement*, 99 à 117.
- NDIAYE, M., & NELLY, R. (2010). Les migrations internationales en Afrique de l'ouest. *Hommes & migrations*, 48 à 61.

- THIOLLET, H. (2015). Migration et (contre) révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite. *Revue Européenne des Migrations internationales*, 121 à 143.